

Extrait du Senemag - le magazine du Sénégal dans le monde

<http://senemag.free.fr>

Il y a 30 ans, Senghor quittait volontairement le pouvoir

- Archives -

Date de mise en ligne : jeudi 30 dcembre 2010

Senemag - le magazine du Sénégal dans le monde

Dakar, 30 déc 2010 (APS) Il y a 30 ans, le 31 décembre 1980, Léopold Sédar Senghor quittait volontairement à 74 ans son poste de président de la République du Sénégal à plus de deux ans de la fin de son mandat, cédant le fauteuil à son Premier ministre Abdou Diouf en vertu de l'article 35 de la loi 76-27 du 6 avril 1976. Dans son discours d'adieu, prononcé le 31 décembre 1980, Senghor, après avoir remercié ses compatriotes d'avoir fait confiance, par-delà sa personne, à son pari, soutient qu'il ne voulait pas devenir 'président à vie'. Avant de donner les raisons de sa décision, il avait remis, dans la matinée, sa démission au Premier président de la Cour suprême, Kéba Mbaye, lui demandant 'd'en tirer les conséquences et de recevoir le serment de M. Abdou Diouf (son Premier ministre)'.

"(&) Je commencerai par vous remercier, toutes et tous. En effet, depuis 1945, depuis 35 ans, à toutes les élections, vous m'avez fait confiance et, par-delà ma personne, à mon pari", dit l'ancien chef de l'Etat. Il ajoute : "Non seulement vous avez voté pour moi, mais, ce qui est le plus important, vous m'avez soutenu par vos conseils comme par vos critiques, singulièrement par vos efforts de discipline et de travail. Vous avez fait tout cela parce que vous vous sentez une Nation, c'est-à-dire un commun vouloir de vie commune".

Senghor relève dans son discours que les Sénégalais ont été "*nombreux de la Majorité, mais aussi de l'Opposition, à (lui) dire (leurs) regrets de (le) voir partir*", soulignant qu'il est "*profondément touché*" de ces marques de confiance. "En vérité, explique-t-il, ma volonté de ne pas être un "Président à vie" était un secret de polichinelle, car, comme on le sait, j'ai refusé entre autres, le dépôt d'une proposition de loi tendant à faire de moi un Président à vie."

Il rappelle que, déjà dans une interview à l'hebdomadaire dakarais "**Afrique nouvelle**", en mai 1976, il disait : "*Pendant les quelques années qui me restent à vivre, je voudrais confier mes rêves à d'autres mains. Dès mon élection, en 1960, mon principal problème a été de former une équipe pour me remplacer au plan politique*".

Se faisant plus précis, **Senghor** assure que les raisons de son départ sont "*de deux ordres*" : en premier lieu, "*très précisément, il y a une raison de principe et une raison de fait. Tout d'abord, une raison de principe. Encore une fois, j'ai toujours été contre la présidence à vie, j'ai toujours été pour l'alternance au pouvoir, qu'il s'agisse de l'alternance des partis, exprimée par des élections libres, ou de l'alternance au sein du même parti par la montée des jeunes*".

Pour la première raison, "*dès août 1946, moins d'un an après mon élection comme député du Sénégal à l'Assemblée constituante française, dans une interview à l'hebdomadaire "Gavroche", je précisais notre objectif politique, qui était de mener le Sénégal à l'indépendance. Ce qui fut fait en 1960*".

S'agissant de la raison de fait, "*il y a que je viens d'avoir 74 ans*", poursuit **Léopold Sédar Senghor**, encore que, pour son âge, il ne se porte "*pas trop mal*". Mais, confesse le président, "*je ne peux plus travailler, sauf le mois de vacances, 10 heures par jour en moyenne, y compris le samedi et le dimanche. Il faut quitter le poste en passant le flambeau à la génération suivante*".

Avant d'être annoncée à la nation, par **Senghor**, la décision du président est rendue publique par le quotidien français "Le Monde" dans son édition du 21 octobre 1980. Elle devient officielle sous la plume de Bara Diouf (Quotidien Le Soleil, 4 décembre 1980). Senghor en informe les chefs religieux, des personnalités politiques, civiles et militaires.

Dans leur ouvrage intitulé "**Le Sénégal sous Abdou Diouf : Etat et société**" (Editions Karthala, 1990), **Momar Coumba Diop** et **Mamadou Diouf** élaborent des "*hypothèses hardies*" pour comprendre les déterminants de cette situation, même s'ils estiment que les deux facteurs avancés par Senghor constituent des éléments à prendre en

considération.

"Il est possible, écrivent Diop et Diouf, de supposer que le président Senghor, devant l'ampleur de la tâche de gestion économique et sociale a opté pour une retraite paisible afin d'éviter une retraite forcée." Cet argument peut être renforcé par un deuxième élément.

"La stratégie de développement véhiculée par les politiques de redressement allait entraîner une redistribution importante des rôles du secteur public et du secteur privé avec un recours important aux agents économiques en dehors de la sphère étatique, une économie fondée sur "la prise de risque", ajoutent les deux auteurs.

Il est possible d'imaginer l'existence d'une troisième "force déterminante" dans le "départ" et qui a pu donner aux deux éléments cités plus haut un peu plus de poids, relèvent Momar Coumba Diop et Mamadou Diouf, qui notent à ce propos : "En effet, il est permis de supposer que la crise économique et sociale caractérisant le Sénégal depuis plusieurs années conduisait les stratèges de groupes capitalistes le Sénégal à imposer à la bureaucratie locale une nouvelle politique économique, et que cette situation entraînait, pour gérer une telle politique, le renouvellement de la classe dirigeante".

"Cela, disent-ils, était facilité par le fait que les instruments juridiques d'une telle succession étaient disponibles et permettaient l'accès au pouvoir d'un homme qui en dix ans (1970-1980) avait pratiquement achevé son apprentissage de l'exercice du pouvoir."

Momar Coumba Diop et Mamadou Diouf font référence à **Abdou Diouf**, Premier ministre depuis février 1970, dont Senghor lui-même disait qu'il avait "toutes les qualités et d'abord la compétence, l'honnêteté et la modestie". "Cette modestie que nous possédons si rarement, nous autres intellectuels africains. J'ajoute qu'il a un caractère plus ferme qu'on ne le croit".

L'historien et homme politique **Abdoulaye Bathily**, dans le livre " **Mai 68 à Dakar ou la révolte universitaire et la démocratie** (Editions Chaka Collection "Afrique contemporaine", 1992), corrobore ces hypothèses, précisant que la crise économique a entraîné des mouvements sociaux comme la grève des enseignants du SUDES (Syndicat unique et démocratique des enseignants du Sénégal), en mai 1980.

Elle (la crise) a été aussi à l'origine de la politique de redressement économique avec un Programme de stabilisation (1978-1979) et un Plan de redressement économique et financier (PREF) de 1980 à 1985.

Momar Coumba Diop et Mamadou Diouf rapportent, citant l'historien **Abdoulaye Ly**, que Senghor, "produit exceptionnel de la serre coloniale, doté de réels moyens d'analyse, d'information et d'expression, fortement soutenu de France au surplus", a joué "un rôle considérable dans la période de crise du système colonial et de son prolongement dans le néocolonialisme aujourd'hui condamné".

"Formé dans cette crise, il y a grandi et s'y est épanoui, grâce à l'ambivalence qui gît au cœur de sa personnalité et se manifeste par l'ambiguïté permanente de toutes ses interventions, de tous ses actes, en quelque domaine que ce soit, précise Abdoulaye Ly. Et c'est ainsi qu'il apparaît, après coup comme ayant été congénitalement un élément majeur du personnel du néocolonialisme français, constant, systématique et sans complexe comme il aime à dire"

Pour sa part, l'écrivain **Mody Niang** soutient, dans son livre " **L'héritage politique de Léopold Sédar Senghor : entre ombres et lumières** " (Editions Les Sentinelles, 2009), que l'ancien chef de l'Etat sénégalais avait envisagé de quitter le pouvoir bien avant le 31 décembre 1980.

Il y a 30 ans, Senghor quittait volontairement le pouvoir

"Senghor envisageait du moins, c'est ce qu'il laissait entendre de quitter très tôt le pouvoir. Peut-être même que, sans les événements de décembre 1962, il aurait abandonné la politique plus tôt encore que prévu, pour retourner à l'enseignement et à la recherche", selon Mody Niang.

Léopold Sédar Senghor "caressait le rêve d'une chaire au prestigieux Collège de France", souligne l'auteur, rappelant qu'à ce propos "déjà en 1961, il avait avancé la date de 1965" à **Jean-Louis Hymans** dans sa thèse de troisième cycle intitulée " **L'élaboration de la pensée de Léopold Sédar Senghor** ".

Par ailleurs, souligne Niang, **Collette Senghor** "incitait" son époux "à quitter le pouvoir depuis 1967", relevant que la Première Dame ne cessait de lui répéter chaque année : "Il faut partir avant qu'on ne te demande de le faire".

Selon Mody Niang, Mme Senghor était "très loin de ces premières dames qui persuadaient, au contraire, leurs maris présidents, à s'accrocher coûte que coûte au pouvoir, et quel qu'en fût le prix". Pour lui, Collette Senghor a été pour son époux "l'instrument du destin".

Léopold Sédar Senghor est élu premier président de la République du Sénégal, le 5 septembre 1960. Il se distingue par ses intenses activités culturelles, couronnées par l'organisation, en avril 1966 à Dakar, du premier Festival mondial des Arts nègres. Réélu président de la République en 1963, 1968, 1973, 1978, il se démet de ses fonctions le 31 décembre 1980. Senghor est décédé le 20 décembre 2001 à l'âge de 95 ans.

Aboubacar Demba Cissokho

lire aussi sur www.walf.sn (11/01/2011) : [**Confessions de Serigne Moustapha Cissé \(Khalife général de Pire\) : Dans les coulisses de la démission de Senghor**](#), Propos recueillis à Pire par El Hadji Gorgui Wade NDOYE
